



Le Saint-Laurent, source de richesses

Programme d'évaluations environnementales stratégiques
sur la mise en valeur des hydrocarbures en milieu marin





www.ees.gouv.qc.ca

Nathalie Brunelle, © Le Québec en images, CCOQMD.

TABLE DES MATIÈRES

PRÉAMBULE

2

I. CONTEXTE

3

1.1 La consommation d'hydrocarbures au Québec

4

1.2 Le Québec possède-t-il des ressources pétrolières et gazières?

4

1.3 La mise en valeur des hydrocarbures au Québec

5

2. LE PROGRAMME D'ÉVALUATIONS ENVIRONNEMENTALES STRATÉGIQUES SUR LA MISE EN VALEUR DES HYDROCARBURES EN MILIEU MARIN

2.1 Qu'est-ce qu'une évaluation environnementale stratégique?

6

2.2 Le programme d'EES mis sur pied par le ministère des Ressources naturelles et de la Faune

6

2.3 Le premier bassin à l'étude dans le cadre du programme d'EES

7

2.4 Le deuxième bassin à l'étude dans le cadre du programme d'EES

8

2.5 Les deux autres bassins à l'étude dans le cadre du programme d'EES

8

2.6 Bassins à l'étude dans le programme d'évaluations environnementales stratégiques

9

3. LA MISE EN ŒUVRE DE LA PREMIÈRE ÉVALUATION ENVIRONNEMENTALE STRATÉGIQUE

3.1 L'objectif visé

10

3.2 Les mesures qui seront prises

10

3.3 Les consultations publiques

11

CONCLUSION

12



PRÉAMBULE

La mise en œuvre du programme d'évaluations environnementales stratégiques (EES) découle de la Stratégie énergétique du Québec 2006-2015 : *L'énergie pour construire le Québec de demain*. Au terme d'un vaste processus de consultation publique, le gouvernement du Québec a fait de la mise en valeur de ses ressources pétrolières et gazières l'une de ses priorités d'action. Le Québec se doit en effet de renforcer la sécurité de ses approvisionnements en énergie et d'utiliser davantage l'énergie comme levier de développement économique. Afin d'atteindre cet objectif, la stratégie énergétique se déploie notamment autour de son orientation visant à consolider et à diversifier ses approvisionnements en pétrole et en gaz naturel.

Le programme d'EES sur la mise en valeur des hydrocarbures en milieu marin fait donc partie des initiatives prévues dans cette stratégie énergétique qui a pour but de mettre en valeur les ressources pétrolières et gazières du Québec en réunissant toutes les conditions nécessaires, notamment celles qui visent la protection du milieu marin.

I. CONTEXTE

Près de 96 % de l'électricité produite au Québec est verte et renouvelable. Le Québec est d'ailleurs reconnu comme étant un leader mondial en matière d'hydroélectricité. Grâce à son impressionnant parc d'équipements hydroélectriques en constant développement, le Québec dispose de 47 000 MW d'hydroélectricité.

D'ici 2015, cette importante capacité de production énergétique sera bonifiée par l'ajout de 4 000 MW supplémentaires provenant exclusivement de l'énergie éolienne. En ce sens, le Québec se positionne déjà comme un leader nord-américain de l'énergie éolienne grâce aux progrès accomplis dans l'intégration de cette nouvelle filière énergétique dans son parc de production sur son territoire.

Bien que le Québec soit stratégiquement positionné pour les années à venir en matière d'énergies vertes et renouvelables, son bilan énergétique demeure aussi étroitement lié à sa consommation d'hydrocarbures (produits pétroliers et gaz naturel).

D'ailleurs, au cours de la prochaine décennie, la problématique de la sécurité énergétique mondiale se posera davantage, particulièrement en ce qui a trait aux approvisionnements en pétrole et en gaz naturel, et ce, en raison des facteurs liés à l'écart anticipé entre l'offre et la demande pour les hydrocarbures.



Patricia Filmore, © Le Québec en images, CCDM.

1.1 LA CONSOMMATION D'HYDROCARBURES AU QUÉBEC

Au Québec, les hydrocarbures représentent aujourd'hui près de 50 % du bilan énergétique. En 2006, le pétrole et le gaz naturel assuraient respectivement 36,79 % et 12,56 % de nos besoins énergétiques finaux. Pourtant, le Québec n'est pas un producteur d'hydrocarbures. La facture des importations pétrolières et gazières est passée de l'ordre de 12 G\$ dans les années 2005 et 2006 à 13 G\$ en 2007.

En effet, tout le pétrole brut acheté par les raffineries québécoises provient de l'extérieur de la province, principalement de la Norvège, de l'Algérie, de l'Est canadien, du Royaume-Uni, du Mexique et du Venezuela. En 2005, seulement 9 % du pétrole consommé au Québec était canadien. Pour sa part, le gaz naturel consommé au Québec provient exclusivement du bassin sédimentaire de l'Ouest canadien et transite en totalité par le réseau de gazoducs de TransCanada PipeLines. Or, ce bassin de production montre des signes d'essoufflement.

Ces faits mettent en lumière la dépendance du Québec en matière d'approvisionnement en hydrocarbures et révèlent sa vulnérabilité face aux aléas de la conjoncture économique et géopolitique mondiale.

Pour le gouvernement du Québec, la consolidation et la diversification de ses approvisionnements en hydrocarbures représentent un enjeu de taille. Il vise avant tout à assurer aux Québécois la possibilité d'avoir accès à du pétrole brut et à du gaz naturel à des prix compétitifs et de façon acceptable sur le plan environnemental et social.

1.2 LE QUÉBEC POSSÈDE-T-IL DES RESSOURCES PÉTROLIÈRES ET GAZIÈRES ?

La volonté du gouvernement du Québec de diversifier et de consolider ses sources d'approvisionnement en gaz naturel s'est traduite notamment par des travaux de recherche de l'industrie qui visent à évaluer la présence d'hydrocarbures en territoire québécois. Récemment, des compagnies majeures d'exploration et d'exploitation d'hydrocarbures ont annoncé la découverte importante de gaz naturel dans les shales gazéifères situés dans les Basses-Terres du Saint-Laurent. La production de gaz naturel en milieu terrestre pourrait commencer en 2010. Selon les plus récentes estimations, les réserves récupérables totales de gaz naturel des shales gazéifères seraient de l'ordre de 40 billions de pieds cubes (TCF).

De nombreux levés sismiques effectués en milieu terrestre et marin au Québec ont permis la découverte d'indices prometteurs de gaz naturel le long de la vallée du Saint-Laurent. Ces découvertes ont amené le gouvernement du Québec et divers partenaires à effectuer des recherches afin de relever la présence de gaz dans les sédiments de l'estuaire maritime et du nord-ouest du golfe du Saint-Laurent.

Des travaux d'exploration menés en 2003 et 2004 par la Commission géologique du Canada (CGC) ont révélé la présence possible d'hydrocarbures dans les formations géologiques d'âge quaternaire de l'estuaire maritime du Saint-Laurent. La séquence de sédiments consolidés (roches) et non consolidés (dépôts meubles) dont est constitué le bassin de l'estuaire maritime et du nord-ouest du golfe du Saint-Laurent s'est avérée propice à l'accumulation d'hydrocarbures.

Des indices prometteurs de gaz naturel ont aussi été révélés dans le bassin de la baie des Chaleurs en Gaspésie, dans le bassin formé du prolongement de l'île d'Anticosti ainsi que dans le bassin entourant l'archipel des îles de la Madeleine.

1.3 LA MISE EN VALEUR DES HYDROCARBURES AU QUÉBEC

La présence d'indices prometteurs de gaz naturel et de pétrole en territoire québécois a conduit le gouvernement du Québec à faire de la mise en valeur des ressources pétrolières et gazières présentes au Québec une de ses priorités d'action pour les années à venir. Cet engagement fait écho à l'une de ses orientations dégagées au terme d'une vaste consultation publique amorcée en 2004 et qui s'est traduite par l'élaboration de la stratégie énergétique du Québec 2006-2015.

Cette avenue, consolidée par l'intérêt de l'industrie pour l'exploration et l'exploitation du sous-sol marin québécois, est d'autant plus stratégique que les territoires marins en question se trouvent à proximité des marchés potentiels ainsi que de la voie maritime du Saint-Laurent.

Des discussions entre le ministère des Ressources naturelles et de la Faune (MRNF) et le gouvernement fédéral sont présentement en cours à propos des aspects techniques et administratifs relatifs au démarrage d'éventuels travaux d'exploration dans le golfe du Saint-Laurent. Ces discussions visent avant tout à définir un cadre légal et réglementaire adéquat pour diriger les activités d'exploration et d'exploitation pétrolière et gazière et pour protéger le milieu marin.

Le gouvernement du Québec entend mettre en valeur de façon responsable les hydrocarbures présents dans son sous-sol marin. La connaissance approfondie du territoire québécois et la prise en compte des dimensions environnementales et socioéconomiques qui s'y rattachent s'avèrent des conditions primordiales dans sa prise de décision. C'est d'ailleurs sur la base des avis généraux formulés par le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) dans son rapport sur les enjeux liés aux levés sismiques dans l'estuaire et le golfe du Saint-Laurent que s'appuie l'approche gouvernementale.



L'une des premières étapes visant à concrétiser cette avenue sera donc la mise sur pied d'un programme d'évaluations environnementales stratégiques sur la mise en valeur des hydrocarbures en milieu marin. Ce programme va au-delà des recommandations du BAPE, car il portera sur les travaux à la fois d'exploration et d'exploitation pétrolière et gazière.

2. LE PROGRAMME D'ÉVALUATIONS ENVIRONNEMENTALES STRATÉGIQUES SUR LA MISE EN VALEUR DES HYDROCARBURES EN MILIEU MARIN

2.1 QU'EST-CE QU'UNE ÉVALUATION ENVIRONNEMENTALE STRATÉGIQUE ?

L'évaluation environnementale stratégique (EES) est un outil mondialement reconnu pour favoriser la mise en œuvre du développement durable. Elle permet d'examiner la portée et la nature des effets environnementaux potentiels d'un programme ou d'une politique. Elle se situe donc en amont des projets, et elle permet de proposer des mesures de prévention et d'atténuation afin de réduire ou d'éliminer les effets négatifs liés au développement et d'intégrer l'ensemble des résultats à la décision. L'EES prend en considération les besoins et les commentaires de la population qui est consultée sur une base ponctuelle.

Elle sert donc à dresser la toile de fond sur laquelle pourraient être menées les éventuelles études d'impact sur l'environnement (EIE) sur des projets d'exploitation spécifiques, mais elle ne doit pas être confondue avec une EIE qui s'effectue sur un territoire plus restreint et de manière plus détaillée. L'EIE se déroule donc à une autre échelle.

2.2 LE PROGRAMME D'EES MIS SUR PIED PAR LE MINISTÈRE DES RESSOURCES NATURELLES ET DE LA FAUNE

Au cours des dernières années, des craintes ont été formulées quant à l'impact potentiel des levés sismiques sur la faune aquatique, notamment sur les mammifères marins, et diverses activités économiques dont dépendent les communautés des régions côtières et insulaires ainsi que les communautés autochtones.

À la lumière de ces craintes, le programme d'EES sur la mise en valeur des hydrocarbures en milieu marin mis sur pied par le MRNF permettra d'élaborer des recommandations visant à concilier les travaux d'exploration et d'exploitation pétrolière et gazière notamment avec les activités des secteurs de la pêche commerciale, du transport maritime, du tourisme d'observation et de la protection des mammifères marins. L'uniformisation des pratiques appliquées sur le territoire québécois et de celles des provinces maritimes (où sont actuellement menés des travaux de mise en valeur des hydrocarbures) permettra en outre de développer une procédure d'évaluation environnementale harmonisée entre les gouvernements du Québec, des provinces maritimes et du Canada.

Le MRNF entreprend la mise en œuvre, au cours des prochaines années, d'un programme composé de quatre EES qui s'intéresseront à la réalisation possible de travaux d'exploration et d'exploitation pétrolière et gazière en milieu marin. Les quatre EES du programme couvriront les territoires marins de l'estuaire maritime et du nord-ouest du golfe du Saint-Laurent, de la baie des Chaleurs et des parties nord et sud du golfe du Saint-Laurent. Les territoires dont il est question sont désignés sous l'appellation de bassins (voir la carte en page 9).

Les EES seront menées dans les bassins où, sur la base de l'information géologique et géoscientifique disponible, il est permis de croire en la présence d'hydrocarbures qui pourraient éventuellement être exploités de façon rentable.

Les quatre bassins visés par le programme d'EES sont :

- le bassin de l'estuaire maritime et du nord-ouest du golfe du Saint-Laurent (zone 1);
- le bassin de la baie des Chaleurs (zone 2);
- le bassin d'Anticosti (zone 3);
- le bassin de Madeleine (zone 4).

2.3 LE PREMIER BASSIN À L'ÉTUDE DANS LE CADRE DU PROGRAMME D'EES

Au cours des prochains mois, le programme d'EES mis en œuvre par le MRNF permettra dans un premier temps de concentrer les efforts sur le bassin de l'estuaire maritime et du nord-ouest du golfe du Saint-Laurent. Cette zone se situe entre les rives nord et sud du Saint-Laurent et couvre le territoire marin situé à l'est du parc marin du Saguenay-Saint-Laurent jusqu'à la pointe ouest de l'île d'Anticosti (voir la carte en page 9). Elle couvre une superficie, en milieu marin et à l'intérieur de ces limites, de près de 29 000 km².

L'estuaire maritime du Saint-Laurent a fait l'objet d'un vaste programme de recherche dans le cadre du volet des Initiatives géoscientifiques ciblées de la Commission géologique du Canada (CGC) réalisé en 2003 et 2004 en collaboration avec l'Institut national de la recherche scientifique – Eau, Terre et Environnement (INRS-ÉTÉ), Hydro-Québec Pétrole et gaz et le MRNF. Un représentant de l'Institut des sciences de la mer de Rimouski a également participé aux travaux comme observateur. Le programme de recherche avait pour but d'acquies des connaissances géologiques de ce milieu marin et notamment de relever la présence de gaz dans les sédiments.

Les données géoscientifiques recueillies par la CGC ont montré que l'épaisseur de la couche de dépôts meubles était beaucoup plus importante que prévu, atteignant environ un kilomètre d'épaisseur dans le secteur de l'île-aux-Coudres. Les travaux laissent croire à la présence possible de gaz naturel dans les formations géologiques d'âge quaternaire de l'estuaire maritime. En effet, des indices de remontées de gaz ont été relevés entre le Saguenay et les Méchins. Bien que les travaux menés par la Commission et ses partenaires n'aient pas eu pour but de trouver des structures propices à l'accumulation d'hydrocarbures, ils ont tout de même permis de détecter la



présence de nombreux événements (*pockmarks*) qui s'apparentent à des cheminées d'où s'échappent de petites quantités de gaz.

Le choix du bassin de l'estuaire maritime et du nord-ouest du golfe du Saint-Laurent pour mener la première EES repose donc sur trois critères : d'abord sur la présence possible d'hydrocarbures dans les formations géologiques d'âge quaternaire de l'estuaire révélée lors des travaux d'exploration effectués par la CGC; ensuite sur l'intérêt manifesté par l'industrie pour mettre en valeur le sous-sol de ce territoire marin; enfin sur la proximité du bassin avec les marchés potentiels et les infrastructures de transport.

2.4 LE DEUXIÈME BASSIN À L'ÉTUDE DANS LE CADRE DU PROGRAMME D'ÉES

Le bassin de Madeleine couvre la partie sud du golfe du Saint-Laurent comprise entre l'embouchure de la baie des Chaleurs et le tracé interprovincial de 1964. Il est plus précisément fermé à l'ouest par le méridien de longitude 64°25'00" et une partie de la rive de la péninsule gaspésienne, à l'est et au sud par le tracé interprovincial de 1964 et, au nord, par le parallèle de latitude 48°30'00" qui relie le tracé interprovincial et la rive de la péninsule gaspésienne. Cette zone couvre, en milieu marin et à l'intérieur des limites, une superficie de 36 680 km².

La présence de dômes de sel d'âge carbonifère distingue ce bassin de ses voisins. Dans cette zone, les formations rocheuses vieilles de 340 millions d'années ont été poussées à la surface à la suite de la remontée des accumulations de sel, créant ainsi de vastes structures fermées favorables aux accumulations d'hydrocarbures.

Les activités d'exploration pétrolière et gazière réalisées dans ce secteur ont mené à la découverte de la mégastucture géologique Old Harry, située à environ 80 kilomètres au nord-est des îles de la Madeleine. D'une superficie totale de 20 000 hectares (200 kilomètres carrés), la structure Old Harry pourrait receler à elle seule des réserves récupérables de l'ordre de 4 à 5 milliards de pieds cubes de gaz naturel ou son équivalent en pétrole, soit 1,5 à 2 milliards de barils. Ces réserves permettraient d'approvisionner le Québec en gaz naturel pendant environ 25 ans.

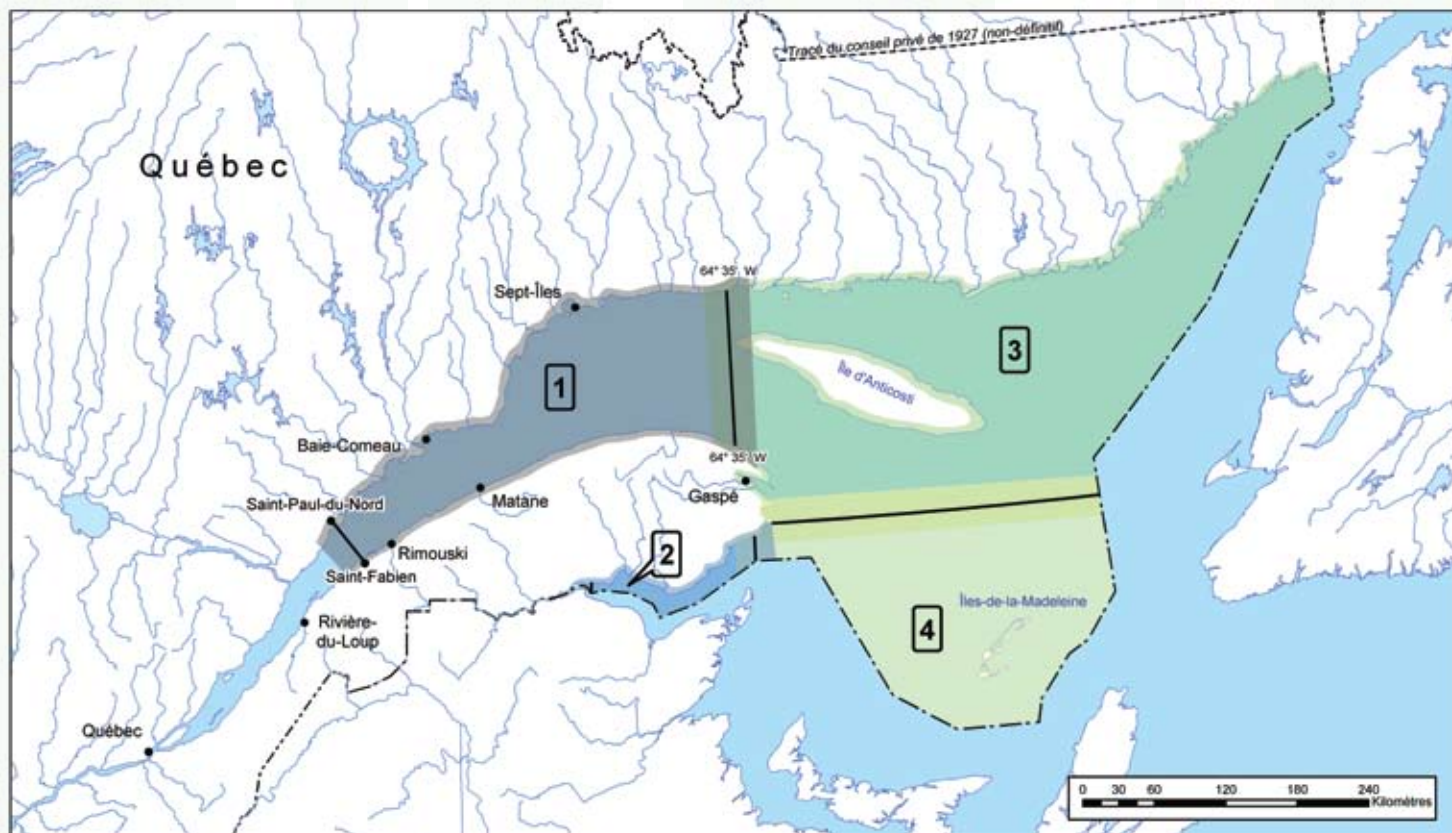
Plusieurs autres structures géologiques semblables propices à l'accumulation d'hydrocarbures ont été localisées dans le golfe et l'estuaire du Saint-Laurent. Leur potentiel pétrolier et gazier reste à évaluer. Les spécialistes sont très optimistes quant à la possibilité d'y trouver de grandes quantités exploitables d'hydrocarbures.

2.5 LES DEUX AUTRES BASSINS À L'ÉTUDE DANS LE CADRE DU PROGRAMME D'ÉES

Le bassin de la baie des Chaleurs est situé, comme son nom l'indique, dans la baie des Chaleurs. Il est confiné à l'intérieur d'une ligne qui suit la frontière maritime entre le Québec et la province du Nouveau-Brunswick, précisément entre le méridien de longitude 66°17'45" et le méridien de longitude 64°25'00". Cette zone couvre une superficie, en milieu marin et à l'intérieur des limites, de 2 400 km². Ce bassin est caractérisé par la présence de roches d'âge carbonifère. Sa géologie est méconnue.

Le bassin d'Anticosti couvre la partie nord du golfe du Saint-Laurent comprise entre la pointe ouest de l'île d'Anticosti et le tracé interprovincial de 1964. Il est plus précisément fermé à l'ouest par le méridien de longitude 64°35'00" et une partie de la rive de la péninsule gaspésienne, à l'est par le tracé interprovincial, au nord par la rive de la Côte-Nord et, au sud, par le parallèle de latitude 48°30'00" qui relie le tracé interprovincial et la rive de la péninsule gaspésienne. Cette zone couvre une superficie, en milieu marin et à l'intérieur des limites, de 71 100 km². Ce bassin est caractérisé par la présence de roches d'âge ordovicien, c'est-à-dire des roches calcaires comparables à celles qui ont mené à des découvertes de gaz naturel au sud de l'État de New York.

2.6 BASSINS À L'ÉTUDE DANS LE PROGRAMME D'ÉVALUATIONS ENVIRONNEMENTALES STRATÉGIQUES



BASSINS À L'ÉTUDE

- | | | | |
|---|---|---|------------------|
| 1 | Estuaire maritime et nord-ouest du golfe du Saint-Laurent | 3 | Anticosti |
| 2 | Baie des Chaleurs | 4 | Madeleine |
| | | — | Limite du bassin |

3. LA MISE EN ŒUVRE DE LA PREMIÈRE ÉVALUATION ENVIRONNEMENTALE STRATÉGIQUE

3.1 L'OBJECTIF VISÉ

L'objectif du MRNF est d'effectuer une EES sur la mise en valeur des hydrocarbures dans le bassin de l'estuaire maritime et du nord-ouest du golfe du Saint-Laurent. Il s'agit de favoriser la compréhension des composantes biophysiques, sociales et économiques qui caractérisent ce bassin, et ce, en vue d'élaborer des recommandations quant aux conditions de réalisation des travaux d'exploration et d'exploitation pétrolière et gazière. Cette EES constituera la première étude de ce genre à être chapeautée par le MRNF. Les travaux d'exploration, dont l'EES fera l'objet, sont effectués au moyen de levés sismiques et de forages exploratoires tandis que les travaux d'exploitation peuvent être regroupés en trois phases d'activités, soit le développement, la production et la remise à l'état initial du site de production au terme du bail d'exploitation.

3.2 LES MESURES QUI SERONT PRISES

Concrètement, afin de mener à bien l'EES portant sur le bassin de l'estuaire maritime et du nord-ouest du golfe du Saint-Laurent, le MRNF prendra les mesures suivantes :

- Consulter les communautés autochtones, les communautés côtières et insulaires ainsi que l'ensemble de la population québécoise;
- Recueillir, analyser puis prendre en considération les préoccupations des communautés autochtones et des communautés côtières et insulaires concernées mises en lumière lors des séances de consultation locales;
- Recueillir, analyser puis prendre en considération les commentaires et suggestions des participants à la consultation publique en ligne;
- Rassembler les connaissances et l'information sur le bassin de l'estuaire maritime et du nord-ouest du golfe du Saint-Laurent;
- Décrire le bassin de l'estuaire maritime et du nord-ouest du golfe du Saint-Laurent en incluant les zones côtières et limitrophes;
- Évaluer de manière globale et intégrée les effets environnementaux, sociaux et économiques pouvant découler des travaux d'exploration et d'exploitation;
- Obtenir la participation des ministères fédéraux et québécois concernés, les consulter et les rencontrer tout au long du processus de l'EES;
- Formuler des recommandations adaptées aux spécificités biophysiques et socioéconomiques de l'estuaire maritime et du nord-ouest du golfe du Saint-Laurent quant aux mesures de prévention et d'atténuation à privilégier lors d'une éventuelle réalisation de travaux d'exploration et d'exploitation;
- Déterminer et délimiter les secteurs sensibles du bassin de l'estuaire maritime et du nord-ouest du golfe du Saint-Laurent selon leurs spécificités biophysiques et socioéconomiques;
- Prendre en considération les 16 principes de la Loi sur le développement durable lors de la formulation des recommandations;
- Décrire les effets environnementaux, sociaux et économiques pouvant découler des travaux d'exploration et d'exploitation pétrolière et gazière en milieu marin;
- Évaluer les effets cumulatifs et synergiques potentiels;
- Déterminer les mesures de surveillance et de suivi environnemental appropriées.

La réalisation des EES sera confiée à un consultant spécialisé en évaluation environnementale choisi à la suite d'appels d'offres publics.

3.3 LES CONSULTATIONS PUBLIQUES

La consultation publique est essentielle dans une démarche de développement durable. À cet effet, les EES donneront donc lieu à des consultations publiques. Celles-ci comprendront des séances consultatives locales à l'intention des communautés autochtones concernées et des communautés locales ainsi qu'une consultation publique en ligne.

3.3.1 CONSULTATION DES COMMUNAUTÉS AUTOCHTONES

Le gouvernement du Québec a l'intention de consulter de façon particulière les communautés autochtones concernées et désireuses de faire état de leurs préoccupations sur la mise en valeur des hydrocarbures dans le bassin de l'estuaire maritime et du nord-ouest du golfe du Saint-Laurent.

Des séances de consultation seront organisées et tenues par le MRNF. Le consultant qui aura reçu le mandat de réaliser l'EES assistera le MRNF lors de ces consultations. Les recommandations recueillies au cours de ces séances seront analysées puis intégrées par le consultant dans le rapport préliminaire de l'EES.

3.3.2 CONSULTATION DES COMMUNAUTÉS CÔTIÈRES ET INSULAIRES DE L'ESTUAIRE MARITIME ET DU NORD-OUEST DU GOLFE DU SAINT-LAURENT

Les préoccupations des communautés côtières et insulaires seront recueillies, analysées et intégrées dans le rapport préliminaire de l'EES. Pour ce faire, le consultant spécialisé en évaluation environnementale organisera et tiendra des séances dans certaines villes ou municipalités bordant la zone d'étude. La nature de ces séances de consultation locales, leur durée, leur nombre, les représentants de la population qui y seront invités ainsi que le choix des villes où elles se tiendront seront précisés ultérieurement par le consultant.

3.3.3 CONSULTATION PUBLIQUE EN LIGNE

L'ensemble de la population québécoise sera également consulté à l'occasion d'une consultation publique en ligne qui s'échelonnera sur une période de quatre semaines. Cette consultation en ligne se déroulera en même temps que les consultations menées auprès des populations autochtones et locales. Les recommandations formulées au cours de cette consultation publique en ligne seront prises en compte lors de l'élaboration du rapport préliminaire de l'EES.

CONCLUSION

Il importe pour le gouvernement du Québec que les effets de la mise en valeur des hydrocarbures en milieu marin soient considérés de manière globale et intégrée afin d'atteindre les objectifs du développement durable. Le programme d'EES contribuera à réunir toutes les conditions nécessaires au développement harmonieux des ressources pétrolières et gazières que recèle le sous-sol marin québécois.

Pour obtenir des renseignements complémentaires, veuillez consulter
le site Internet des évaluations environnementales stratégiques,
à l'adresse suivante : www.ees.gouv.qc.ca

Dépôt légal - Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2009

ISBN : 978-2-550-55833-0 (imprimé)
ISBN : 978-2-550-55834-7 (PDF)

*Ressources naturelles
et Faune*

Québec 

